

# TARENDAISE à:venir

2009/2015

UNE VALLÉE DURABLE POUR TOUS

Guide d'identité visuelle  
et utilisation

# Introduction

## Une communication pour le Projet de Territoire Tarentaise

### Le Projet de Territoire : une vallée durable pour tous

Le projet de territoire porté par l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise constitue un engagement pour le développement durable de la vallée. En effet, progressivement, est né le besoin de définir ensemble, grandes et petites communes, entreprises, associations et habitants, un projet de territoire à l'échelle de la Tarentaise. Cette échelle a de nombreuses pertinences ; tout d'abord économique et touristique mais également sociale, humaine et environnementale.

Ainsi, concrètement, le projet de territoire pour la Tarentaise et ses programmes d'actions associés comprend un ensemble d'actions variées qui intéressent les différentes composantes de la vie locale. Ces actions, intégrées dans des politiques ou programmes pilotées par l'APT, peuvent avoir des maîtrises d'ouvrage communales, intercommunales, associatives ou en direct par la structure APTV.

### L'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise pilote le Projet de Territoire Tarentaise

Créée en mars 2005, l'Assemblée du Pays Tarentaise-Vanoise (APT) est un syndicat qui rassemble les 43 communes de Tarentaise et les trois communautés de communes présentes sur le territoire. Au-delà des collectivités locales, l'APT permet le rassemblement des différentes forces vives de la vallée (entreprises, associations, habitants...) afin de définir et de construire ensemble un véritable projet de développement durable pour le territoire.

L'APT a pour objectif de porter et de coordonner les différentes démarches et projets à l'échelle de la vallée. Dans ce contexte, l'APT a déjà mené, prépare actuellement et préparera encore plusieurs programmes d'actions coordonnés et financés par différents partenaires : Conseil Général, Région Rhône-Alpes, État, Europe ou Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse...

Les bénéficiaires des aides apportées par les différents contrats concernent en premier lieu les communes et intercommunalités de Tarentaise, mais aussi certaines associations et l'APT.

Les maîtres d'ouvrages de ces actions ne pourraient bénéficier de subvention sans les nécessaires coordinations et pilotages assurés par la structure de territoire.

Par ailleurs, différents projets ayant une dimension intercommunale structureront la vallée de demain ; Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), gestion de la ressource en eau, développement touristique...

### La nécessité de comprendre et visualiser le Projet de Territoire

Parce que la mise en œuvre des projets et leur apport pour le territoire sont plus importants que les porteurs de projets eux-mêmes et compte tenu de la nécessité de diffuser un message clair, il est apparu indispensable de différencier la communication APTV de la communication Projet de Territoire.

Cette volonté doit permettre à chacun de pouvoir appréhender le projet global en faveur de la Tarentaise.

### Pourquoi « Tarentaise avenir 2009-2015 » ?

Pour une plus grande visibilité de nos actions auprès du public et pour marquer l'engagement en faveur du territoire sur un pas de temps identifié.

### Qui utilise les visuels « Tarentaise avenir 2009-2015 » ?

Tous les maîtres d'ouvrage qui bénéficient d'une aide financière ou d'un soutien technique dans le cadre des démarches pilotées par l'APT ; Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes, Contrat Territoire de Savoie, Contrat de Bassin Versant, Plan Pastoral de Territoire, Programme Stratégique Agricole et de Développement Rural, Programme d'Action de Prévention des Inondations...

## SOMMAIRE

Introduction	2
Logotype	3
Environnement graphique	8
Construction graphique	9
Typographie	11
Applications	12

# Logotype



Une marque et un nouveau logo pour une communication cohérente

Le logotype a pour rôle de permettre une reconnaissance immédiate de la marque par le lecteur.

Son utilisation doit répondre à certaines règles précises, assurant la régularité de la forme, des couleurs et de l'intégration sur différents types de documents.

### Zone de protection absolue

Le logotype doit toujours avoir autour de lui une surface minimum libre de tout signe, symbole, autre logotype, texte ou image.



Zone de protection : (L+H) x (2H)

# Logotype (suite)

## Couleurs



Tons directs		Quadrichromie (%)				RVB		
		C	M	J	N	R	V	B
Pantone 485	■	0	100	90	0	225	0	40
Pantone 377	■	50	0	100	25	120	155	20
Pantone 7545	■	20	0	0	65	100	115	125



### Logo en niveaux de gris

Version destinée à l'utilisation sur documents imprimés en niveaux de gris, notamment pour des tirages sur imprimantes de bureau (laser ou jet d'encre) ne prenant pas en charge les couleurs.

À ne pas utiliser en télécopie.



### Logo noir

Version destinée à l'utilisation en télécopie.

# Logotype (suite)



Hormis sur les 1<sup>res</sup> de couverture où un visuel thématique recouvre le haut de page (voir page 10), l'utilisation du logotype se fait principalement sur fond blanc.

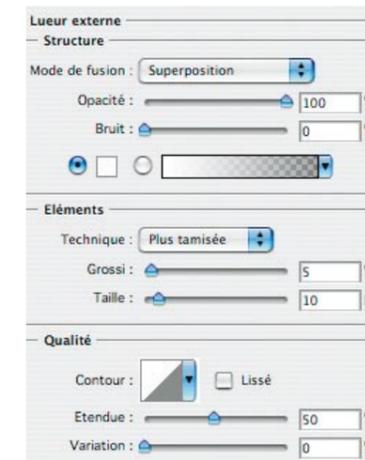
### Utilisation dans d'autres cas que sur fond blanc

(exemples illustrés page 7 et 8)

Afin que le logotype conserve toute sa lisibilité, ne pas l'utiliser directement sur un fond « chargé » (ex. : photographie complexe). Utiliser dans ce cas le logotype dans son cadre blanc de la taille de la zone de protection absolue (cf. page 4).

Lors de son utilisation sur fond photographique, fond « matié », ou aplat de couleur, on pourra utiliser le logo sans cadre blanc, à condition qu'il reste parfaitement lisible.

Selon le cas, et toujours dans le but d'améliorer la lisibilité, un halo blanc viendra renforcer le contraste entre le logo et le fond.



Paramètres définissant le halo blanc dans Adobe Photoshop, pour un logo de 2 cm de large, à 300 dpi.

# Logotype (suite)

Exemples d'utilisation recommandés ou à proscrire :



Utilisation sur fond photographique « complexe » : zone de protection blanche indispensable à la bonne lisibilité du logo.



Utilisation sur fond photographique peu « complexe » : l'utilisation de la zone de protection ou du halo blanc s'avère nécessaire.



Utilisation sur aplat uni : l'utilisation de la zone de protection ou du halo blanc s'avère nécessaire.

# Logotype (suite)

Exemples d'utilisation recommandés ou à proscrire (suite) :



Utilisation sur fond « matériel » : mauvais contraste entre le logo et le fond ; le cadre de zone de protection s'impose.



Utilisation sur fond noir : prévoir la zone de protection pour la version couleur ou utiliser le logo blanc.



Version noire sur fond blanc : réservée exclusivement à l'utilisation pour fax.  
Version grise : utilisation exclusivement sur fond blanc, dans le cadre d'impressions sur imprimantes noir et blanc.

# Environnement graphique

Souple et fonctionnelle, le charte graphique de TARENTEISE AVENIR repose sur les éléments essentiels de notre territoire : le relief de nos vallées, le vert de nos alpages, le rouge de la Savoie...

Les pages suivantes vous présenteront les principes graphiques, accompagnés d'exemples concrets vous guidant dans la réalisation de l'ensemble de vos documents, le tout en accord avec l'image de TARENTEISE AVENIR.

# Construction graphique

## Couverture verticale, annonce presse, poster

La référence pour les mesures et la disposition des éléments est le 10<sup>e</sup> de la largeur du document.



\* Pour les annonces presses et les petits formats, une exception permet de remonter le titre sur le visuel haut de la page, à condition qu'il reste sous le logo et à une distance minimum de celui-ci de L/10. Il sera alors recommandé de placer le logo le plus haut possible.

# Construction graphique

## Couverture horizontale, annonce presse ou affiche 3 x 4 m

Les éléments graphiques sont identiques à ceux présents sur une disposition verticale (voir page 10).  
La référence pour les mesures et la disposition des éléments est le 10<sup>e</sup> de la hauteur du document.



# Typographie

Deux caractères typographiques viennent servir l'image de TARENTAISE AVENIR :

- L'Avant Garde, issue du logo, servira les titres et portera l'identité
- Le Frutiger assurera une parfaite lisibilité des textes courants.

Titre (niveau I)

Avant Garde Extra Light - corps 44 pts

Titre (niveau II)

Avant Garde Medium - corps 34 pts

Titre de paragraphe

Frutiger Bold - corps 13 pts

Texte courant / texte courant

Frutiger Roman / light - corps 9 pts

Remarque : les corps de caractère indiqués ici s'entendent pour l'édition sur un format A4. Ils peuvent être ajustés au profit d'une meilleure lisibilité à condition de toujours respecter la distinction entre chaque niveau de lecture. (ex : pas de « texte courant » aussi gros qu'un « titre de paragraphe », pas de « texte courant » en « Avant Garde Extra Light »).

## Caractères typographiques de substitution

Pour la bureautique, les utilisateurs de Windows pourront remplacer l'Avant Garde par le Century Gothic et le Frutiger par l'Arial.

# Applications

## Correspondance

Tête de lettre A4 / 210 x 297 mm



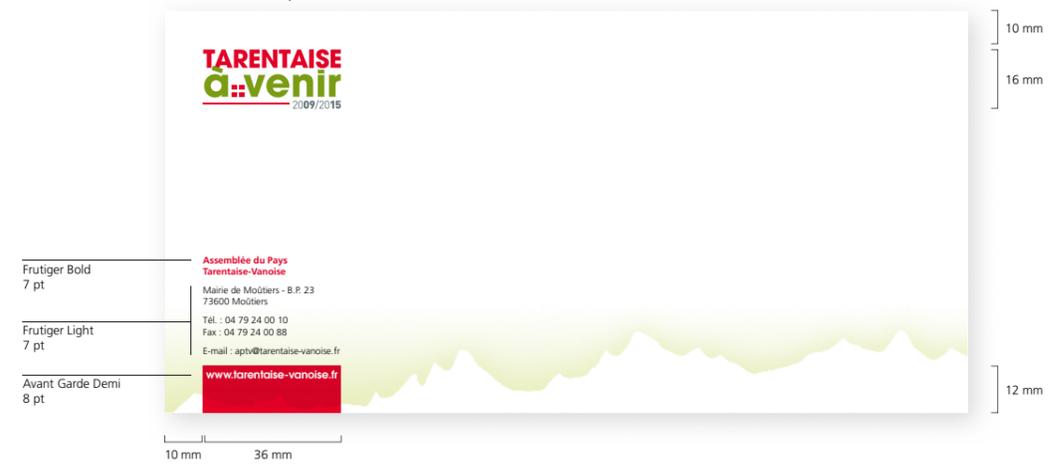
Carte de visite - 85 x 55 mm



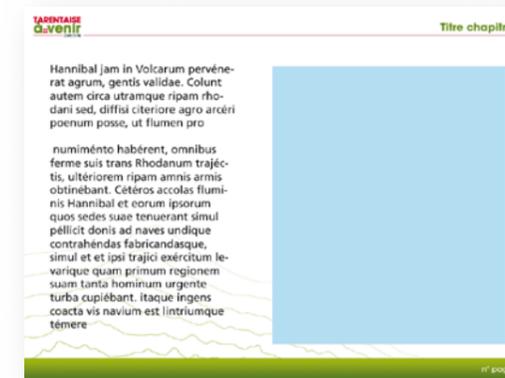
# Applications (suite)

## Correspondance (suite)

Carton de correspondance - 210 x 105 mm



## Présentation PowerPoint



## Panneau de chantier

100 x 150 cm



# Applications (suite)

## Annonce Presse

Demi-page horizontale - 15x21 cm



Pleine page A4 - 21x29,7 cm



## Lettre d'information



## Couverture de dossier



# Applications (suite)

## Site Internet



## Banderole

70 x 500 cm





## Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise

Place de l'Hôtel de Ville - BP 23 - 73600 Moûtiers

Tél. : 04 79 24 00 10 - Fax : 04 79 24 00 88

E-mail : [aptv@tarentaise-vanoise.fr](mailto:aptv@tarentaise-vanoise.fr)

[www.tarentaise-vanoise.fr](http://www.tarentaise-vanoise.fr)

UNE VALLÉE **DURABLE** POUR TOUS